

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2759-2020-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2759-2020-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 107-2020, à sa séance du 16 mars 2020, le projet de Règlement 2759-2020-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout d'activités sportives ou récréatives intérieures dans la zone résidentielle commerciale Ei06Rc, située sur la rue Tupper, entre les rues Champlain et Chamberland.

Par sa résolution 224-2020 adoptée à sa séance du 25 mai 2020, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1 a) i) et 1 a) b)	Permettre les activités sportives et récréatives intérieures à l'intérieur d'un bâtiment existant au 1er janvier 2020 déjà occupé par un ou plusieurs usages commerciaux dans la zone résidentielle commerciale Ei06Rc située sur la rue Tupper, entre les rues Champlain et Chamberland.	Ei06Rc
1 a) ii) et 1 a) b)	Réduire le nombre minimal de cases de stationnement exigé à 32 cases pour l'ensemble des usages autorisés pour un bâtiment commercial existant dont la superficie de plancher totale a un minimum de 1650 m ² , nonobstant le nombre minimal de cases de stationnement requis selon la classification des usages, dans la zone résidentielle commerciale Ei06Rc située sur la rue Tupper, entre les rues Champlain et Chamberland.	Ei06Rc

Ce projet de règlement concerne la zone Ei06Rc.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **10 juin 2020, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4, par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à greffe@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le 10 juin 2020, à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Une présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 26 mai 2020.


 M^e Marie-Pierre Gauthier,
 Greffière adjointe